

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Déclaration du groupe des entreprises

Donner une impulsion nouvelle à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tel est l'objectif annoncé par le Premier ministre, dans sa lettre de saisine au Président du CESE.

Une nouvelle impulsion mettant en avant le rôle assigné à la société civile dans l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En proposant de privilégier les dispositifs de droit commun sur les mesures spécifiques et de mettre en œuvre une conception universelle des biens et des services, le CESE adopte une approche novatrice et ambitieuse dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Le groupe des entreprises partage cette approche qui, au-delà de son caractère inclusif, est source de progrès technologique en développant le champ de la recherche et développement.

Le CESE oriente ainsi son projet d'avis sur les politiques d'inclusion qui visent à ce que la personne, quelles que soient ses difficultés, ait complètement sa place dans toutes les dimensions de la société.

Parmi ces dimensions, le groupe des entreprises attache une importance particulière à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Le nombre de ces personnes en activité a progressé de 60 % au cours des dix dernières années. Néanmoins, des progrès doivent encore être réalisés pour qu'un plus grand nombre d'entre elles acquière une autonomie et consolide un projet de vie grâce au travail.

Comme le souligne l'avis, l'enjeu essentiel est le niveau de qualification et la formation initiale, aujourd'hui insuffisants des demandeurs d'emploi en situation de handicap: 70 % ont un niveau inférieur au bac. L'éducation et la formation des personnes concernées doivent être améliorées, et ceci dans toute la mesure du possible dans le cadre de cursus de droit commun. La voie de l'apprentissage, notamment, doit être encouragée.

Trop souvent, les chefs d'entreprise ne parviennent pas à recruter suffisamment, faute de candidats ayant le profil requis, voire d'absence de candidats tout court. L'information sur les métiers en tension et l'accompagnement dans l'emploi doivent être renforcés en direction des plus fragiles.

Donner une nouvelle impulsion à l'emploi des personnes en situation de handicap est également une nécessité pour la collectivité de travail qui ne peut que s'épanouir en incluant ceux dont le parcours de vie est semé d'obstacles et qui surmontent leurs difficultés.

A cet égard, l'intervention en section de Jean-Baptiste Hibon, consultant et conférencier, sévèrement handicapé et personnalité lumineuse, a largement contribué à la compréhension et l'intérêt du concept d'inclusion par la section.

Le groupe des entreprises a voté le projet d'avis.